



Conseil du développement industriel
Quarante-neuvième session
Vienne, 12-15 juillet 2021

Comité des programmes et des budgets
Trente-septième session
Vienne, 26-28 mai 2021
Point 16 de l'ordre du jour provisoire
**Troisième Décennie du développement industriel
de l'Afrique (DDIA III)**

Rapport sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III)

Rapport du Directeur général

Le présent rapport a été établi conformément à la décision IDB.46/Dec.13, dans laquelle le Conseil du développement industriel demandait qu'il soit régulièrement rendu compte des progrès accomplis dans le cadre de la DDIA III. Il fait suite aux rapports [IDB.48/9](#) et [GC.18/10](#) et devrait être examiné parallèlement aux informations sur la DDIA III qui figurent aux chapitres 6 et 7 du *Rapport annuel de l'ONUDI 2020*.

I. Introduction

1. Dans sa résolution [70/293](#), adoptée le 25 juillet 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2016-2025 troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) et demandé à la Commission de l'Union africaine, à l'Agence de développement de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et, en particulier, à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) d'élaborer et de mettre en place un programme pour la DDIA III et d'en diriger la mise en œuvre.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III)

2. Au cours de la période considérée, l'ONUDI a continué d'exécuter divers programmes et projets conformément à la résolution [70/293](#), par laquelle elle avait également été invitée à renforcer l'assistance technique qu'elle apportait aux pays africains dans le cadre du mandat qui lui avait été confié de promouvoir un développement industriel inclusif et durable. La section suivante présente une sélection des activités mises en œuvre à cet égard.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



A. Activités d'assistance technique

3. L'ONUDI a continué à développer son programme phare, le Programme de partenariat pays (PCP). En octobre 2020, a commencé l'élaboration d'un PCP pour la République-Unie de Tanzanie et, en janvier 2021, le démarrage autonome du PCP pour le Kenya, tandis que les sept autres PCP (Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Maroc, Rwanda, Sénégal et Zambie), qui en sont à différents stades, se sont poursuivis. En Éthiopie, un des quatre parcs agro-industriels intégrés créés avec le concours de l'ONUDI et d'autres partenaires a été officiellement inauguré en février 2021. Les trois autres devraient l'être dans le courant de l'année. Au Sénégal, le PCP a permis de mobiliser environ 110 millions de dollars pour le parc industriel de Diamniadio, 70 millions de dollars pour l'agropole du sud, 100 millions de dollars pour l'agropole du centre et 100 millions de dollars pour l'agropole du nord.

4. En 2020, huit programmes de pays ont été mis en œuvre en Angola, au Ghana, en Guinée, à Madagascar, en Mauritanie, au Mozambique, au Nigéria et au Zimbabwe. Sept nouveaux programmes de pays ont été élaborés pour le Bénin, le Burundi, Cabo Verde, le Niger, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone. En plus d'aider à mettre en œuvre les programmes et projets en cours, l'ONUDI a aussi aidé, dans le cadre de ces programmes de pays, à surmonter les difficultés liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Ainsi, des plans d'urgence ont été conçus afin de recenser les risques auxquels la COVID-19 exposait ces pays et les mesures d'atténuation de ses conséquences négatives. L'ONUDI a soutenu la production locale d'équipements de protection individuelle et de matériel sanitaire au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Kenya, à Madagascar et au Nigéria. Des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités ont également été mises en œuvre.

5. Au niveau régional, l'ONUDI a continué d'exécuter divers programmes et projets. Dans la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté d'Afrique de l'Est, elle a continué d'exécuter le projet d'un éclairage et d'appareils économes en énergie pour contribuer à l'essor de marchés dynamiques dans ce domaine dans toute l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Parmi les principaux produits auxquels le projet a donné lieu au cours de la période considérée, on peut citer l'élaboration d'un cadre régional dans le domaine de l'éclairage. Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, l'ONUDI a aidé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à élaborer deux projets de normes relatives aux spécifications techniques régissant la fabrication de masques grand public à usage non médical et de solutions hydroalcooliques. Dans la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'ONUDI a commencé, en coordination avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et le Partenariat Afrique-UE pour l'énergie, à créer un centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour l'Afrique centrale, qui fera partie du réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables. La création de ce centre s'inscrit dans l'action menée par la CEEAC pour mettre en place un marché unique, intégré et inclusif pour les produits et services des secteurs classiques et nouveaux, y compris celui des énergies durables et des technologies propres.

B. Activités normatives

6. En mai 2020, a été lancée l'initiative de collecte de données visant à dresser un tableau complet des programmes et projets mis en œuvre en faveur de l'industrialisation de l'Afrique. Cette initiative permettra de repérer les lacunes des programmes et projets en cours, de définir les nouvelles mesures à prendre et de promouvoir les passerelles nécessaires pour mettre en œuvre des interventions communes dans le cadre de la DDIA III. Elle devrait, à terme, contribuer à l'élaboration d'une base de données complète associée à un système d'information, à l'usage de diverses parties prenantes. La première édition du tableau complet sera

dévoilée au cours du Sommet de l'Union africaine, en novembre 2021, qui portera sur l'industrialisation et la diversification économique de l'Afrique.

7. L'ONUDI a mené une série d'enquêtes dans les pays africains pour évaluer les conséquences de la COVID-19 sur le secteur manufacturier en Afrique. L'objectif de ces enquêtes était d'utiliser leurs résultats pour proposer aux autorités africaines, à terme, des possibilités d'action face à la pandémie de COVID-19 qui soient fondées sur des données probantes. L'ONUDI a également coopéré avec l'Agence de développement de l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour mener une évaluation rapide des conséquences de la COVID-19 sur les PME dans le secteur agroalimentaire. Cette évaluation rapide a permis de recenser des domaines dans lesquels une assistance technique était nécessaire.

C. Instances mondiales et mobilisation

8. Au cours de la Semaine de l'industrialisation de l'Afrique, l'ONUDI a coorganisé diverses manifestations thématiques avec la Commission de l'Union africaine, la CEA, l'Agence de développement de l'Union africaine et l'initiative AfroChampions. Organisée du 16 au 20 novembre 2020 sur le thème « Inclusive and sustainable industrialisation in the AfCFTA era » [Une industrialisation inclusive et durable à l'ère de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)], la Semaine a attiré plus de 2 500 personnes. Ses manifestations ont été des occasions de débattre sur des sujets d'une importance stratégique pour l'industrialisation de l'Afrique, notamment l'industrie 4.0, le développement des chaînes de valeur régionales, le renforcement des capacités commerciales, l'essor des énergies renouvelables, le développement de l'agro-industrie, la création de parcs industriels et le développement de l'industrie pharmaceutique. Une session spéciale de haut niveau s'est tenue le 20 novembre 2020, à laquelle ont participé des chefs d'État défenseurs de la cause de la DDIA III. La Semaine de l'industrialisation de l'Afrique a abouti à une réalisation essentielle : l'adoption d'une déclaration appelant à poursuivre sur la lancée en prenant des mesures concrètes en amont du Sommet de l'Union africaine de novembre 2021 consacré à l'industrialisation et à la diversification économique de l'Afrique.

9. En juillet 2020, l'ONUDI a participé à la manifestation virtuelle intitulée « United Nations Roadmap for Accelerated Implementation of the Vienna Programme of Action for Landlocked Developing Countries (LLDCs) in the Decade for Action and COVID-19 era » (Plan d'action des Nations Unies pour une mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pendant la décennie d'action et à l'ère de la COVID-19), organisée en marge du forum politique de haut niveau par la présidence du groupe des pays en développement sans littoral et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le plan d'action qui a été adopté en septembre 2020 est un appel à l'action lancé aux décideurs, au secteur privé, aux banques multilatérales et régionales de développement, au système des Nations Unies et à d'autres organisations pour qu'ils aident les pays en développement sans littoral à surmonter leurs difficultés structurelles. Dans le cadre de ce plan d'action, l'ONUDI est censée contribuer aux activités menées dans le domaine prioritaire de la transformation socioéconomique.

10. En novembre 2020, l'ONUDI a organisé un webinaire sur la qualité et les normes dans le cadre de la reprise économique des pays africains à l'issue de la pandémie de COVID-19. Ce forum multipartite a été l'occasion d'examiner le rôle des institutions et des services de contrôle de la qualité dans l'industrialisation durable et inclusive de l'Afrique. Ce débat s'est tenu dans le cadre de l'édition 2020 de la Semaine de l'industrialisation de l'Afrique coorganisée par l'ONUDI et l'Union africaine. Il a été l'occasion de réaffirmer la nécessité, pour l'Afrique et ses

principaux partenaires, de s'appuyer sur les perturbations sociales et économiques causées par la COVID-19, sur les possibilités offertes par la ZLECAf et sur les innovations amenées par la transformation numérique pour donner une nouvelle impulsion à l'industrialisation du continent.

D. Collaboration avec d'autres organismes

11. Le programme de la DDIA III a progressé à mesure que les projets étaient mis en œuvre en collaboration avec les points focaux de la DDIA III venus d'institutions partenaires. En septembre 2020, la Feuille de route commune pour la DDIA III et le cadre de suivi et d'évaluation qui lui est associé ont été validés lors du troisième atelier des points focaux, qui s'est tenu virtuellement et auquel ont participé 51 personnes venues d'institutions partenaires de la DDIA III, notamment l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine d'import-export (AFREXIM), la Banque africaine de développement (BAfD), le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CEA, la CEDEAO, la CEEAC, la Commission de l'Union africaine, la Commission européenne, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Conseil économique et social, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la FAO, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Cet atelier a aussi été l'occasion de parler de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes et de projets communs.

12. La CEA et l'ONUDI ont entamé une collaboration pour contribuer à l'élaboration de stratégies nationales en vue de l'entrée en vigueur de la ZLECAf. L'objectif de ces stratégies nationales est de compléter le cadre d'action existant, d'ouvrir des perspectives de création de valeur et d'échanges commerciaux, et de faire prendre conscience des difficultés actuelles et des mesures nécessaires pour tirer le meilleur parti des marchés nationaux, régionaux et mondiaux dans le cadre de la ZLECAf. Par ailleurs, l'ONUDI examine actuellement avec la CEA la possibilité de mettre au point, dans le cadre de la ZLECAf, une initiative dans le domaine pharmaceutique qui serait inspirée du Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique, qu'elle soutient.

13. Un projet conjoint BAfD-ONUDI a été lancé pour analyser les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le secteur industriel, comprendre les facteurs de sa résilience et déterminer les réformes d'orientation et les mesures nécessaires à une reprise économique rapide après la crise. Les pays suivants ont été choisis pour participer à cette initiative : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Kenya, Maurice, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tunisie et Zambie. L'analyse devrait aider les pouvoirs publics à concevoir des programmes de relance de la croissance économique.

14. L'ONUDI et la FAO ont continué à collaborer à la mise en œuvre d'un programme conjoint intitulé « Opportunités for Youth in Africa » (Des débouchés pour les jeunes en Afrique), destiné à accroître les possibilités d'emploi décent et d'emploi indépendant dans les secteurs de l'agriculture et de l'agrobusiness pour les jeunes des zones rurales et périurbaines. La troisième phase du programme de la FAO, d'une valeur de 5,3 millions de dollars, destiné à stimuler la création d'emplois décents pour les jeunes dans le système agroalimentaire par l'adoption d'une approche intégrée par pays est actuellement mise en œuvre au Kenya, en Ouganda, au Rwanda et au Sénégal.

15. L'ONUDI, la Banque mondiale et le Centre du commerce international (ITC) ont continué, en partenariat avec l'Union européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), à mettre en œuvre le programme, d'une valeur de 34,4 millions d'euros, axé sur la création d'un environnement

favorable aux chaînes de valeur par des politiques inclusives, la promotion des investissements et la constitution d'alliances. Lancé en 2020, le programme a commencé à être mis en œuvre début 2021. Au cours de la phase de démarrage, les trois organismes ont harmonisé leurs méthodes d'exécution et leurs programmes de travail pour tenter de faire en sorte que leur réalisation en matière de coopération technique soit uniforme et cohérente et puisse être transposée à une échelle nationale et régionale. Ils ont également réfléchi à des méthodes communes pour atténuer les conséquences de la COVID-19 sur les chaînes de valeur. En conséquence, ils ont adopté un certain nombre d'axes de travail en vue d'obtenir des résultats communs pendant la phase de mise en œuvre du programme, de 2021 à 2024.

16. L'ONUDI, la CEA et la BafD ont entamé une collaboration pour recenser les initiatives, politiques et stratégies menées sur le continent dans le domaine de l'innovation et du numérique, et les parties prenantes qui y sont associées, le but étant d'améliorer la coordination, de dégager d'éventuelles synergies et de contribuer à l'amplification des initiatives novatrices menées dans le cadre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique pour 2020-2030. L'objectif général de la Stratégie de transformation numérique de l'Union africaine est « de mettre à profit les technologies numériques et l'innovation pour transformer les sociétés et les économies africaines afin de promouvoir l'intégration de l'Afrique, de générer une croissance économique inclusive, de stimuler la création d'emplois, de combler la fracture numérique et d'éliminer la pauvreté pour permettre le développement socioéconomique du continent et veiller à ce que l'Afrique s'approprie des outils modernes de gestion numérique ».

17. L'initiative de promotion du coton « Cotton Roadmap » est en cours d'élaboration dans les pays du C4, les quatre plus gros producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest que sont le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad. Ce programme, qui sera mis en œuvre par l'ONUDI, l'ITC et d'autres partenaires, visera à améliorer la productivité et la compétitivité du secteur du coton, du textile et de l'habillement afin de promouvoir le traitement et la valorisation du coton à l'échelle locale et d'élargir les débouchés sur les marchés sous-régionaux et internationaux, tout en favorisant la création d'emplois durables. Il est prévu que des programmes similaires soient élaborés dans d'autres régions d'Afrique, notamment en Afrique australe et en Afrique de l'Est.

18. Depuis que l'Agence de développement de l'Union africaine est devenue officiellement l'organisme de la Commission de l'Union africaine chargé de l'exécution technique, elle travaille aux côtés de l'ONUDI à l'élaboration d'un plan d'action conjoint pour 2021-2024, dans le cadre duquel il est prévu de mettre en œuvre plusieurs programmes communs. Parmi ces programmes, on peut citer la campagne intitulée « 100,000 SMEs for 1 million jobs by 2021 » (100 000 PME pour 1 million d'emplois en 2021), qui promeut la création d'emplois pour les jeunes ; une étude panafricaine de cartographie des chaînes de valeur régionales, qui sous-tendra la promotion des investissements consacrés aux chaînes de valeur régionales dans le cadre de la ZLECAf ; la création d'un observatoire de l'industrie au sein de la Commission de l'Union africaine ; et la publication du rapport sur l'industrialisation de l'Afrique et de l'indice d'industrialisation de l'Afrique.

III. Perspectives

19. *Organisation du Sommet de l'Union africaine consacré à l'industrialisation de l'Afrique* : Dans sa décision AU/Dec.751 (XXXIII), l'Union africaine avait prié l'ONUDI, ainsi que la CEA et les AfroChampions, de contribuer à l'organisation de ce sommet au cours de la Semaine de l'industrialisation de l'Afrique, du 16 au 20 novembre 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, le sommet a été reporté à novembre 2021.

20. *Mise en service du secrétariat de la DDIA III* : La dotation en effectifs du secrétariat, qui a commencé en 2020, devrait s'achever au plus tard en juin 2021. L'ONUDI demandera aux États Membres d'y contribuer en détachant des experts et en apportant un appui financier au projet.

21. *Poursuite de l'opération d'établissement d'un panorama complet des programmes et projets exécutés par diverses parties prenantes en faveur de l'industrialisation de l'Afrique* : La collecte de données auprès des diverses parties prenantes devra être améliorée à l'aide de l'outil de suivi des activités et de collecte de données qui a été mis au point.

22. *Élaboration conjointe de programmes et de projets* : L'élaboration conjointe de programmes et de projets constituera la principale activité du secrétariat de la DDIA III. Celui-ci s'emploiera avant tout à élaborer des programmes régionaux pour promouvoir la ZLECAF. Les programmes et projets destinés à aider les pays africains à reconstruire en mieux après les dégâts causés par la COVID-19 feront aussi partie de ses priorités.

23. *Ateliers régionaux de sensibilisation* : Des ateliers seront organisés avec les différentes communautés économiques régionales pour promouvoir la DDIA III et son appropriation à l'échelle régionale et pour élaborer des projets régionaux.

24. *Initiative des défenseurs de la cause de la DDIA III* : Les activités menées dans le cadre de cette initiative continueront d'être améliorées. Il est prévu que les activités proposées pour les défenseurs de la cause, à savoir certains chefs d'État et de gouvernement, soient mises en œuvre au cours de l'année. L'initiative sera étendue à d'autres chefs d'État et à d'éminents acteurs du secteur privé.

25. *Présentation du rapport d'activité destiné à l'Assemblée générale des Nations Unies* : La cinquième édition du rapport d'activité annuel sera établie et devrait être soumise au Secrétaire général en juillet 2021.

IV. Mesure à prendre par le Comité

26. Le Comité est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.
